

Le parlement francophone fait sa rentrée ce mardi

■ Le PTB a déposé un recours. D'aucuns craignent la répétition du blocage wallon.

C'est cet après-midi, à 14h30, que sera installé le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Assemblée représentative de la population de langue française des régions wallonne et bruxelloise, il est composé des 75 membres élus en qualité de membres du parlement wallon et de 19 membres élus par le groupe linguistique français du parlement régional bruxellois (*lire ci-dessous*), répartis de manière proportionnelle entre les partis qui y sont représentés.

À l'ouverture de chaque session parlementaire (tous les cinq ans), c'est-à-dire lors de la première séance du parlement qui suit son renouvellement, le président du parlement sortant – ou, à défaut, le vice-président du parlement sortant dans l'ordre de préséance, ou, à défaut, le membre du parlement comptant la plus grande ancienneté en cette qualité – occupe le fauteuil de la présidence jusqu'à la nomination du président.

Jean-Charles Luperto au perchoir

Aujourd'hui, c'est le président du parlement sortant, Jean-Charles Luperto (PS), qui sera au perchoir. Quant à savoir s'il sera désigné pour rempiler à cette fonction, aucune information n'a filtré. Il sera secondé par deux secrétaires : Anne Lambelin (PS) et Ruddy War-

nier (PTB-Go), respectivement le membre la plus jeune et le membre le plus jeune de l'assemblée.

Comment se déroulera cette première séance plénière ? Tout d'abord sera formée une commission de vérification des pouvoirs, composée de sept membres, tirés au sort. Son rôle ? Procéder à la vérification des pouvoirs des membres du parlement, conformément à l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980. Un ou plusieurs de ses membres présenteront ensuite un rapport au Parlement, qui sera amené à se prononcer sur les conclusions de la commission. Puis le président du parlement proclamera membres du parlement ceux dont les pouvoirs ont été déclarés valides.

Avant d'entrer en fonction, chaque membre devra prêter le serment suivant : "Je jure d'observer la Constitution."

Du grabuge en perspective ?

Mais ce qui s'apparente à une "simple formalité" pourrait bien de ne pas l'être. En cause ? La réclamation que le PTB a adressée au greffe du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour avoir un élu à la Fédération à partir du parlement bruxellois (*lire ci-contre*). "Il pourrait y avoir du grabuge comme à Namur, s'inquiète-t-on. Le MR ne va pas désarmer et va embrayer..."

Tout dépendant en principe de la composition, tirée au sort, de la commission de vérification des pouvoirs. A

Namur, la semaine dernière, le sort avait désigné quatre élus du groupe MR sur les sept qui composent la commission. Ajoutons à cela des commissaires concernés par certains recours et qui ne pouvaient donc pas voter. En mélangeant tout ça, on a eu droit à un blocage au Parlement wallon jamais vu dans la courte histoire de l'institution.

"Le MR ne se taira pas"

"La colère du PTB est tout à fait fondée, estime Françoise Bertieaux (MR). Je compatis d'autant plus que nous avons été victimes de la même manœuvre pour donner un siège de plus au CDH au parlement de la Communauté française en 2004. J'appelle cela une 'démocratie dévoyée'."

Elle poursuit : "Je suis incapable, aujourd'hui (NdLR : lundi), de dire ce que le greffe va faire du recours du PTB." Mais, assure-t-elle, "on ne va pas se taire. Quelle que soit l'instance où serait le MR et où le sujet viendrait en débat, le MR ne se taira pas."

St. Bo. et S. Ta.

"La colère du PTB est tout à fait fondée. Nous avons été victimes de la même manœuvre en 2004."

FRANÇOISE BERTIEAUX (MR)

Le PTB réclame un représentant communautaire

Animation en perspective au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le PTB confirme l'introduction d'une réclamation auprès du greffe de l'hémicycle communautaire afin d'obtenir la désignation d'un député issu du Parlement bruxellois. Pour rappel, le PTB y a envoyé pas moins de quatre élus suite aux élections du 25 mai, et ce grâce au système du groupement de listes qui avait permis au petit parti de gauche radicale de dépasser le seuil d'éligibilité. Ses partenaires de groupement, Pro Bruxsel et Pirate notamment, n'ayant pas suffisamment scoré pour obtenir un député, le PTB a raflé la mise avec ses quatre députés. Ceux-ci lui permettent de désigner au moins un député de la Fédération parmi eux, estime le PTB. Or la liste de députés siégeant dans les deux assemblées, communiquée il y a quelques jours, ne comporte aucun PTB. Colère.

"Selon les articles 24 et 30 de la loi spéciale du 8 août 1980, il faut tenir compte des votes exprimés pour les groupements de listes lors du scrutin du 25 mai 2014, fustige le parti dans un

communiqué. En application de la loi, le PTB a donc droit à un élu au Parlement de la Communauté française au départ du Parlement bruxellois. Malgré cela, le président du Parlement bruxellois a transmis les 19 noms des députés bruxellois à la Communauté française... sans élu PTB. Cette décision est illégale, et le PTB entend bien exercer toutes les voies de recours ouvertes".

Contacté par "La Libre", Charles Picqué (PS), le nouveau président du Parlement bruxellois, réplique que l'interprétation juridique produite par l'administration dudit Parlement diffère de celle du PTB. En résumé, le "renvoi" des 19 députés bruxellois à la Fédération se fait sur la base des résultats électoraux de listes et non sur ceux des groupements. Cela depuis 2004 où un ajustement législatif a été opéré. Les services du Parlement bruxellois ajoutent que cette règle a aussi été adoptée pour éviter une "différence de traitement" entre Bruxelles et la Wallonie où le groupement de listes n'existe pas.

M. Co.

Épinglé

Les Bruxellois envoyés à la Fédération

PS : Caroline Désir, Béa Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Jamal Ikazban et Catherine Moureaux.

MR : Françoise Bertieaux, Vincent De Wolf, Alain Destexhe, Jacques Brotchi et Corinne De Permentier.

FDF : Emmanuel De Bock, Caroline Persoons et Joëlle Maison.

CDH : André du Bus, Bertin Mampaka et Julie de Grootte.

Ecolo : Zoé Genot et Arnaud Pinxteren (sous réserve de changement ce mardi).